

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**BACHELIER ASSISTANT SOCIAL :
QUESTIONS SPECIALES APPLIQUEES**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT
Domaine : Sciences Politiques et sociales

CODE : 9920 14 U35 D1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 10 octobre 2016,
sur avis conforme sur avis conforme du Conseil général**

BACHELIER ASSISTANT SOCIAL :

QUESTIONS SPÉCIALES APPLIQUÉES

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'aborder des thématiques sociales actuelles et émergentes pour enrichir sa pratique d'assistant social ;
- ◆ de développer l'engagement, la créativité et la participation des personnes, groupes et communautés dans une perspective d'émancipation sociale ;
- ◆ d'inscrire sa pratique dans une réflexion critique, citoyenne et responsable.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ Identifier et décrire les principes de base de la méthodologie de l'intervention sociale et de la déontologie professionnelle ;
- ◆ identifier les enjeux, les aspects idéologiques et les valeurs en présence ;
- ◆ décrire l'approche méthodologique présentée au regard de la demande, du mandat et du contexte institutionnel ;
- ◆ rédiger un écrit professionnel adapté à la situation proposée et en justifier la forme et le contenu en fonction du contexte, des objectifs poursuivis et de la destination.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'UE "Bachelier Assistant social : Méthodologie du service social " - code n°99 20 05 U35 D1.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*à partir d'une situation issue du champ professionnel de l'assistant social relevant d'une thématique sociale actuelle et émergente,
en respectant la déontologie professionnelle,
en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire professionnel,*

- ◆ de développer une analyse comprenant une compréhension du contexte sociétal et des enjeux en présence ;
- ◆ de relever les éléments d'engagement, de créativité et de participation des usagers dans une perspective d'émancipation sociale;
- ◆ d'énoncer sa vision du rôle de l'assistant social dans une perspective de changement ;
- ◆ de s'interroger sur la construction de son identité professionnelle.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré d'intégration des concepts,
- ◆ le niveau de qualité de l'analyse,
- ◆ le degré de finesse de la démarche réflexive.

4. PROGRAMME

*Au travers de thématiques sociales actuelles et émergentes,
à partir de situations issues de la vie professionnelle de l'assistant social,
dans le respect des règles déontologiques de la profession et des usages de la langue française,*

l'étudiant sera capable :

- ◆ de repérer les enjeux sociaux, politiques et économiques actuels et leurs incidences en termes de solidarité, de citoyenneté, d'inclusion... ;
- ◆ d'énoncer les réponses institutionnelles actuelles et d'explorer des pistes alternatives ;
- ◆ d'identifier les tensions et les niveaux de conflits (personnel, interpersonnel, familial, groupal, institutionnel, national, international ...)
- ◆ de croiser des regards complémentaires issus de savoirs disciplinaires en vue de comprendre une situation sociale d'actualité ;
- ◆ de mettre en débat les questions sociales actuelles et émergentes en se positionnant en tant qu'acteur de changement;
- ◆ de formuler des pistes d'action soutenant l'engagement, la créativité et la participation des personnes, groupes et communautés dans une perspective d'émancipation sociale et du « vivre ensemble » ;
- ◆ d'élargir ses compétences dans une optique de développement professionnel et personnel.

5. CHARGE (S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

3.1. Dénomination ducours	<u>Classement ducours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Questions spéciales en travail social	CT	B	32
3.2. Part d'autonomie		P	8
Total des périodes			40